

ASSEMBLÉE NATIONALE  
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF742

présenté par  
M. Guitton et les membres du groupe Rassemblement National  
-----

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                             |              |             |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Programmes                                                             | +            | -           |
| Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs | 0            | 100 000 000 |
| Transformation publique                                                | 0            | 0           |
| Fonction publique                                                      | 0            | 0           |
| Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques  | 0            | 0           |
| TOTAUX                                                                 | 0            | 100 000 000 |
| SOLDE                                                                  | -100 000 000 |             |

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état critique des finances publiques requiert des économies généralisées, auxquelles tous doivent participer et en premier l'Etat et ses agents.

Le train de vie de la fonction publique doit à ce titre nécessairement être réduit dans ses domaines les moins essentiels aux intérêts de la Nation.

Le présent amendement propose à ce titre une minoration de 100 000 000 euros, au sein du programme n° 348 "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs", de l'action n° 12 "Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire".